



COMMUNIQUÉ PRESSE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500
Télécopieur: 514 457-6087
Courriel: info@sadb.qc.ca

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PANDÉMIE DE LA COVID-19 : L'ABSENCE DU SPVM MET EN PÉRIL LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RÉSIDENTS DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, le 12 mai 2020. – La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dénonce le deux poids deux mesures en matière de sécurité publique et demande au conseil d'agglomération de Montréal ainsi qu'au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de revoir le plan de déploiement des effectifs policiers.

Dans une résolution votée ce lundi (11 mai) par son conseil municipal, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande en effet que soit fourni à ses citoyens un niveau de service comparable à celui reçu par les citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements.

Par sa situation privilégiée, le village de Sainte-Anne-de-Bellevue, et particulièrement sa rue Sainte-Anne, est une destination touristique d'importance qui attire des visiteurs de la grande région de Montréal. Alors que partout dans le monde la propagation du virus qui cause la COVID-19 oblige les autorités à prendre des mesures exceptionnelles de sécurité sanitaire et de confinement, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne possède pas de ressources policières pour faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique pour lutter contre la pandémie, la sécurité publique et le déploiement du SPVM à Sainte-Anne-de-Bellevue relevant de la responsabilité de l'agglomération.

« Avec l'arrivée des belles journées du printemps et le mercure qui est à la hausse, c'est normal que les gens ressentent le besoin de mettre le nez dehors et la rue Sainte-Anne est souvent l'endroit où les piétons et les cyclistes se rassemblent. Malheureusement, nous avons constaté avec regret au cours des derniers jours que les gens ne respectent pas les mesures élémentaires de distanciation sociale et mettent en péril la santé et la sécurité des autres », a expliqué Paola Hawa, mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Alors que la Ville a demandé à plusieurs reprises au poste de quartier 1 (PDQ-1) du SPVM de faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique, le SPVM étant la seule organisation disposant de l'autorité nécessaire pour intervenir, les demandes sont restées sans réponse.

Selon les informations obtenues par la Ville, les effectifs policiers seraient déployés majoritairement dans la ville de Montréal et ses arrondissements, particulièrement dans

les parcs Lafontaine, du Mont-Royal et Jean-Drapeau et ne sont donc pas disponibles pour faire respecter les normes de distanciation sociale dans les villes liées.

Pourtant, les villes liées de l'agglomération de Montréal, dont fait partie Sainte-Anne-de-Bellevue, versent une quote-part pour les services d'agglomération. Pour l'année 2020 seulement, la quote-part générale des villes liées s'élève à près de 375 M\$ et la répartition pour le SPVM représente 32,39 % de cette quote-part, soit la somme de près de 121,5 M\$. La quote-part générale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'élevant à environ 6,5 M\$, c'est 2,1 M\$ qui sont assignés au Service de police de la Ville de Montréal.

Plus précisément, les citoyens des villes liées de l'agglomération payent proportionnellement par personne 62 % de plus pour les services d'agglomération, particulièrement pour le transport collectif et la sécurité publique, que les citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements, mais reçoivent un niveau de service inférieur à ces derniers.

« Les résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue ne sont pas des citoyens de seconde zone. Le conseil d'agglomération de Montréal a le devoir moral d'offrir des services de sécurité publique qui sont équitables pour l'ensemble des citoyens de l'agglomération. On ne peut plus tolérer ce deux poids deux mesures. Nous payons plus que notre part pour les services de sécurité d'agglomération, nous avons donc droit à la présence du SPVM à Sainte-Anne-de-Bellevue », a conclu Mme Hawa.

Depuis le début des consignes de confinement et de distanciation sociale, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a mis en place une série de mesures visant à limiter les rassemblements dans son espace urbain, en plus de déployer une campagne de sensibilisation auprès de ses citoyens et des visiteurs. Force est de constater que ces mesures de prévention et de sensibilisation ne suffisent pas.

Le conseil d'agglomération et le SPVM doivent impérativement revoir le plan de déploiement des effectifs policiers et fournir de façon permanente un niveau de service aux citoyens de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue qui est identique à celui offert aux citoyens de la ville de Montréal et de ses arrondissements.

-30-

Renseignements :

Martin Bonhomme, ing., CPA, CMA, MBA
Directeur général
514 457-6834
mbonhomme@sadb.qc.ca